

L'Animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe BRANDY, Christian FRESNEL, Patrick BOURABIER,
Philippe ANDRIEUX

Membre excusé : M. Jean Marie SARDAIN

Le PN n°6 de la réunion de la commission SENIORS en date du 18/10/2018 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS :

- Séniors D5 – (amende 30 euros)

Poule B : ENT NANTEUIL/VERTEUIL (3) du 21/10/2018 (**3^{ème} Forfait**)

Poule E : AS ST AULAIS CHALLIGNAC (2) du 21/10/2018 (**3^{ème} Forfait**)

FORFAIT GENERAL :

- Séniors D5 – (amende complémentaire 60 euros)

Poule B : ENT NANTEUIL/VERTEUIL (3) du 21/10/2018

Poule E : AS ST AULAIS CHALLIGNAC (2) du 21/10/2018

2° - REGLEMENT FINANCIER

Rencontre Séniors D5 – Poule D : AS BRIE (3) – FC ST AMANT DE BOIXE

Arbitre de la rencontre : Monsieur TAKTOUK AHMED (joueur suspendu)

Les frais de déplacement de l'arbitre (24,06 euros) seront crédités au club de US MA CAMPAGNE, par débits des 2 clubs, à hauteur de 12,03 euros par club.

3° - INFORMATIONS DIVERSES

Courriel de OFC RUELLE, Madame Anne HAMONIC, du 24/10/2018, pris note,
Courriel de FC CHARENTE LIMOUSINE, Madame Dominique HEBRE, du 23/10/2018, pris note,
Courriel de ES BEAUX PINS, Monsieur DOS SANTOS DA SILVA, du 22/10/2018, pris note,
Courriel de SL CHATEAUBERNARD, Monsieur Fabrice ARNEAU, du 20/10/2018, pris note,
Courriel de FC FONTAFIE, Madame Magali, FREIRA, du 20/10/2018, pris note,
Courriel de US ETAGNAC, Monsieur Gérard OUVRIER-BONNAZ, du 03/10/2018, pris note,
Courriel de AS ST AULAIX CHALLIGNAC, Monsieur Rodolphe MONDY, du 20/10/2018, pris note,
Courriel de ENT BERNEUIL SALLES DE BARBEZIEUX, Monsieur Stéphane FEUILLET, du 21/10/2018, pris note,
Courriel du FC CHABANAIS EXIDEUIL, Monsieur Jean-Michel FRAYSSE, du 18/10/2018, pris note,
Courriel de AMS SOYAUX, Monsieur Anthony DELUGE, du 19/10/2018, pris note,
Courriel de US MA CAMPAGNE, du 22/10/2018, pris note

La prochaine réunion est fixée au **MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30

L'animateur **GUIGUEN Jean-Charles**

